

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 12 septembre 2023

Désignation du secrétaire de séance : Dominique RATTO-CRÉPIN

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER (*à partir de 18h38*), Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Elise Vincenot-Dupré

Absents excusés : Marc BOUCHET donne procuration à Philippe CASTANON, Pascal LEROY à Dominique RATTO-CRÉPIN, Laurent CHARBONNIER à Jacques LIN

Absente : Audrey BERNARD, Sébastien FORESTIER (*jusqu'à 18h38*)

Le conseil municipal à **l'unanimité approuve** l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations, l'une relative à la régie de recette pour le paiement de ménage de salle municipale, l'autre au remboursement de frais SACEM à une association

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10.07.2023
- Délibération relative aux frais scolaires de l'année 2022.2023
- Délibérations relatives à l'acquisition de Biens Vacants Sans Maître
- Délibération relative à la régie municipale (voyage du 14/09/2023)
- Délibérations relatives à l'adoption de convention avec l'association Lo Quinquet et l'association Chatsbadabada
- Délibération relative à l'étude sur les énergies renouvelables des bâtiments communaux
- Délibération relative au programme de goudronnage
- Délibération relative à la régie municipale (ménage salle municipale)
- Délibération relative au remboursement de frais SACEM à l'USM (fête votive)
- Questions diverses

Délibération 2023.048 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2023

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 10.07.2023. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.049 Frais scolaires de l'année 2022.2023

Les frais scolaires demandés aux communes extérieures (St Félix de Pallières, Cognac, Cros, Vabres) pour les élèves scolarisés à l'école de Monoblet s'élèveront à 420€/enfant (augmentation de 30€ due à l'inflation sur les différentes énergies, sur les produits,...). Le Maire rappelle qu'en cas de litiges, c'est la Préfecture qui tranche à 450€.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2023.050 et 2023.51

Le Maire rappelle la procédure dans laquelle s'est engagé le conseil (délibérations 2020.019 et 2021.068). Les recherches plus approfondies du bureau d'études nous amènent à statuer sur 2 comptes. Ces 2 comptes de propriété obéissent scrupuleusement à la définition du bien présumé vacant et sans maître. En effet, nous avons :

- Des personnes identifiées au cadastre
- Disparues sans laisser de représentant
- Des décès décennaires impossibles à prouver
- Des biens qui ne sont pas devenus la propriété d'une autre personne

Considérant qu'il est de bonne gestion de faire cesser au plus tôt la vacance présumée de ces biens
 Considérant qu'aucun bien ne devrait être « sans maître », en particulier au regard des obligations d'entretien qui sont de la responsabilité de tout propriétaire diligent, la Commune a constaté que plusieurs comptes de propriété présentaient tous les critères définis par la loi n°2022-217 du 17 février 2022. Ces biens immobiliers reviennent à la commune de MONOBLÉ, à titre gratuit.

Délib. 2023.050 :

A partir d'une extraction des données cadastrales, le compte ci-après a été présumé vacant et sans maître :

Références cadas- trales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature
B 789	La Caussière	535	Lande (zone Uca)
B 790	La Caussière	5	Lande (zone Uca)

Délib. 2023.051 :

A partir d'une extraction des données cadastrales, le compte ci-après a été présumé vacant et sans maître :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature
B 260	La Rouvière	1200	Lande (zone Uca)
C 455 (BND)	Perache	2210 (sur un total de 3430)	Bois taillis
C 774	La Boissière	1322	Lande (zone AUb)
C 778	La Boissière	1038	Lande (zone AUb)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.052 Régie Municipale (tarifs voyage municipal du 14.09.2023) :

Le maire propose d'accepter la participation des personnes de + de 62 ans domiciliées hors de la commune et de fixer le montant de leur participation au voyage à 50€/personne. Leur présence permet de minorer le prix du voyage (dégressif selon le nombre de participants)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.053 Projet de conventionnement avec l'EVS Lo Quinquet

Le Maire rappelle l'appel à projet de la CAF, cette année, en direction des locaux des E.V.S. (Espaces de Vie Social). Dans le cadre de cet appel à projet, l'EVS Lo Quinquet se propose d'acheter la « Maison du Major » (ancienne Auberge du Major). Cette association quitterait certaines salles communales qu'elle occupe, générant une économie en termes de chauffage, entretien, ménage, etc... Il propose le reversement de cette somme (à calculer au prorata des salles libérées et celles toujours occupées). Il précise que le montant chiffré pour 2022 s'élevait à 10 115€ pour tous les espaces occupés (et qui ne seront pas tous libérés). Un long débat fait écho de :

- L'inquiétude de cet achat et la capacité de Lo Quinquet de subvenir à son fonctionnement. Mr le Maire rappelle que l'association a un Conseil d'Administration qui a fait un choix en parfaite connaissance de cause.
- Le fait de créer un précédent
- Le conseil exige un état des lieux financier précis pour définir la somme à reverser
- Une conseillère fait remarquer que la commune met à disposition gratuitement des locaux (chauffage, Taxes foncière, Taxes d'ordures ménagères, entretien, ...), et que c'est un choix de leur part de partir. Un parallèle est fait avec l'autre EVS de St Hippolyte du Fort, l'Ecole des Arts Vivants, et Mr le Maire s'engage à trouver l'aide communale à son EVS.
- Plusieurs membres du Conseil découvrent les activités (CAF, Aidant Connect) de l'EVS Lo Quinquet, et pensent qu'il y a un sérieux problème de communication à régler, demandant que ce soit inscrit dans la future convention.
- Le Maire rappelle les aides très favorables de la CAF, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement de les EVS (jusqu'à 80% de subventionnement). Ce projet est peut-être une opportunité ?
- Le conseil redit son attachement à Lo Quinquet, à son histoire dans le village, à ces actions d'animation depuis des années. Il souhaite que cela perdure, mais la Mairie n'interviendra pas plus que pour une autre association, en termes d'équité.

Suite au débat, le conseil vote pour le principe d'un projet de conventionnement avec l'EVS Lo Quinquet, mais la convention sera présentée et votée lors du prochain conseil municipal.

Vote POUR à la Majorité (1 contre L. Viala – 2 abstentions J. Martin, D. Ratto-Crépin)

Délibération 2023.054 Convention avec l'association Chatsbadabada

Le Maire rappelle le travail de Mmes Lacombe et Bégé dans l'avancement de la résolution de la problématique des chats errants sur la commune. K. Bégé rappelle le caractère obligatoire qui incombe à la commune quant à sa responsabilité sur la prolifération de ces animaux. La nouvelle association Chatdbadabada signera une convention avec la Mairie, cette convention précisant les engagements de chacune des parties. Pour 2022, l'association envisage 11 stérilisations, d'où un coût de 1000€ maximum pour le budget communal. La convention ayant été lue par les membres du conseil, et après qu'ait été fait remarquer que les chiens divagants étaient aussi un réel problème sur le village, le conseil adopte la proposition de convention.

Vote POUR à la Majorité (1 contre J. Martin – 2 abstentions L. Viala, D. Ratto-Crépin)

Délibération 2023.055 Etude de faisabilité de couverture des toitures communales par des panneaux photovoltaïques

Le Maire rappelle au conseil l'intervention de Mme Elsa Mellon, relative aux énergies renouvelables lors du conseil municipal du 10 juillet 2023. Il propose d'aller plus avant et de financer une étude de faisabilité visant à équiper les toitures des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques.

Enercoop Languedoc-Roussillon propose un devis d'accompagnement pour un total de 5 545,71€ TTC. L'étude proposée se décompose en 2 phases :

- 1- La production photovoltaïque

2- L'étude de l'autoconsommation collective

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.056 Programme de goudronnage

Suite au travail de la commission Travaux, il est proposé un programme de goudronnage sur certaines voies de la commune très abimées. Trois entreprises ont présenté un devis :

-BERNARD TP: 120 714.60 € TTC, soit 100 595.50 € HT

-LAUPIE TP :127 246.68 € TTC, soit 106 038.90 € HT

-Ent. TP MICHEL :..... 107 214.30€ TTC, soit 89 345.25 € HT

Jusqu'en décembre 2024, un marché de travaux qui correspond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ HT peut être conclu sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le Conseil choisit l'entreprise TP Michel, moins disante.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.057 Régie municipale (ménage salle communale)

Le Maire explique qu'à l'issue de l'utilisation de la salle culturelle, l'état des lieux était insuffisant pour l'état du sol. L'association utilisatrice a refusé de refaire ce nettoyage, et demandé que le ménage lui soit facturé. C'est un précédent. Le conseil en débat, la responsabilité des associations à entretenir les locaux mis à disposition étant rappelée, même si, régulièrement, un agent intervient.

Les membres du conseil souhaite qu'une caution ménage de 100€ soit dorénavant demandée, dès l'établissement des tarifs de la régie de recettes pour 2024. D'ici là, la facturation pour un nettoyage de la salle après un coup de balai initial, et hors sanitaires et rangement du matériel, s'élèvera à 100€ si la salle n'est pas rendue dans son état initial.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.058 Remboursement SACEM

Le Maire propose de reverser 920,14 €uros à l'association USMonoblet, somme correspondant aux factures acquittées de frais SACEM pour les concerts de la fête votive 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

- Rappel des sénatoriales
- Appel à candidature pour deux agents recenseurs
- Taxes foncières : la commune de Monoblet n'a voté aucune augmentation des taux. Ce sont les bases (gouvernement) qui les ont augmentées de +de 7%
- Un nouveau food truck de crêpes bretonnes sera accueilli sur la commune (jour à préciser)
- Les travaux de la fontaine vont démarrer à l'automne

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 18h55